



Informations générales et réglementaires

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER)

Promulguée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place de zones d'accélération (revues tous les 5 ans) pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ci-après "zones d'accélération") devant être définies par les communes.

A compter du 10 mai 2023, les communes ont 6 mois pour élaborer ces zones et les transmettre au référent préfectoral et à l'EPCI. Ce délai terminé, les référents préfectoraux transmettent les zones identifiées pour avis au comité régional de l'énergie qui dispose ensuite de 3 mois pour rendre un avis sur la surface des zones d'accélération par rapport aux objectifs régionaux. Ensuite, deux situations sont possibles :

1. Si les zones sont suffisantes : Les référents préfectoraux arrêtent la cartographie pour chaque département et transmettent la cartographie au ministre chargé de l'énergie, aux EPCI et aux communes.
2. Si les zones ne sont pas suffisantes : Les référents préfectoraux redemandent aux communes d'identifier des zones d'accélération complémentaires. Ces dernières seront soumises, dans un délai de 3 mois à compter du retour du référent préfectoral, au comité régional de l'énergie qui émet un nouvel avis. Dans un délai de 2 mois après que l'avis eût été rendu, la cartographie est arrêtée puis transmise pour leur information au ministre chargé de l'énergie, aux EPCI et aux communes.

Afin d'aider les élus à définir leurs zones d'accélération, le ministère de la Transition énergétique, le Cerema et l'IGN ont mis en ligne un portail cartographique des énergies renouvelables. Ce Portail EnR publie des données géographiques sur les potentiels d'énergies renouvelables, les installations existantes et les capacités installées, ainsi que les réseaux de transport et de distribution. Il propose également de nombreuses informations sur l'occupation du sol, l'environnement et la biodiversité, l'urbanisme et des fonds de plan donnant la possibilité à chaque collectivité de construire ses zones d'accélération.

Vous pouvez d'ores et déjà vous rendre sur ce portail via le lien suivant :
<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Décret BACS (Automatisation et Contrôle des bâtiments tertiaires)

Le décret n° 2023-259 du 7 avril 2023 relatif aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires généralise l'application du décret dit "BACS". L'objectif poursuivi est **d'équiper tous les bâtiments tertiaires existants et neufs de systèmes d'automatisation et de contrôle** d'ici le 1er janvier 2025 pour ceux possédant des systèmes de plus de 290 kW et d'ici le 1er janvier 2027 pour ceux équipés de système de plus de 70 kW. Ces dispositifs permettront de mieux suivre et piloter les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires.

Supports et informations

Plus fraîche ma ville

L'ADEME propose un outil d'aide à la décision pour accompagner les collectivités dans leurs choix de solutions de rafraîchissement de la ville, en fonction des situations rencontrées. L'outil vous propose des solutions concrètes et des fiches techniques adaptées aux situations locales.

A consulter : [ICI](#)

Guide sur le confort thermique dans les écoles

Un guide réalisé conjointement par ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de la Cohésion des territoires vient d'être publié. Il fait le tour des bonnes pratiques visant à améliorer le confort thermique pendant les vagues de chaleur dans les écoles et établissements scolaires.

Pour télécharger ce guide, c'est [ICI](#)

Consultation sur le projet de trajectoire de réchauffement climatique

La consultation sur le projet de trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique est en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/trajectoire-rechauffement-reference-ouverture-consultation-publique>.

L'objectif de cette consultation est de faire prendre conscience des conséquences attendues du changement climatique en France et de faire remonter les sujets de préoccupation qui seront traités dans le PNACC-3. Jusqu'à mi-septembre, les internautes sont invités à envoyer leur contribution à trajectoire-adaptation@ecologie.gouv.fr.

Webinaire sur le potentiel solaire - Replay

Avec une forte croissance depuis 15 ans, mais une part toujours très faible au global (moins de 1% des consommations électriques régionales), le bilan du solaire photovoltaïque francilien reste mitigé pour 2022.

Toitures (particuliers, copropriétés, tertiaire), ombrières de parkings, centrales au sol, agrivoltaïsme constituent des gisements dont le potentiel considérable est amené à être mieux

exploité. Ce rendez-vous a permis de présenter une synthèse des gisements disponibles ainsi que des objectifs atteignables pour le développement du photovoltaïque en Île-de-France.

Pour revoir ce webinaire en replay, c'est [ICI](#)

Financements et accompagnements

Rénovation de l'éclairage public

La Région propose un dispositif financier pour soutenir les collectivités prêtes à installer un nouvel éclairage moins énergivore et mieux pensé pour la sécurité des personnes et la préservation de la biodiversité nocturne.

Cette aide concerne les communes de moins de 20 000 habitants, et permet de financer les études, ainsi que les travaux : dépose de luminaires et installation d'éclairage extérieur . Le projet doit conduire à minima à une réduction de 66% de la consommation énergétique de l'éclairage public sur le périmètre rénové. La température de couleur des luminaires installés est inférieure ou égale à 2.700 Kelvins.

Aide max : 150.000€ par commune.

Taux d'aide :

- 30% du montant éligible pour les projets abaissant la puissance de l'éclairage public de 80% ou plus, au moins 5 heures par nuit
- Jusqu'à 50% du montant éligible pour des projets procédant à une extinction totale (sauf éclairage sécuritaire ciblé) de l'éclairage public 5 heures par nuit.

Pour en savoir plus : c'est [ICI](#)

Fonds Vert

Les collectivités reçoivent actuellement leurs notifications d'attribution des subventions du Fonds Vert. Dans les Yvelines, près de 150 candidatures vont bénéficier d'une subvention, toute mesure confondue.

A noter que la Première Ministre a annoncé le reconduction du Fonds Vert pour 2024.

Et pour plus d'informations sur le fonds Vert, la FAQ est disponible : [ICI](#)

Agenda

16 juin de 10h à 12h : « Présentation du portail des énergies renouvelables »

Ce webinaire national s'adresse à l'ensemble des collectivités, au premier rang desquelles les communes qui ont la responsabilité de proposer les zones d'accélération des EnR.

Le programme du webinaire est le suivant :

- Une présentation de l'objectif de la loi APER, concernant notamment la mise à disposition du portail cartographique
- Une présentation du portail des EnR et de ses fonctionnalités

- Une présentation des données actuellement disponibles et ce qu'elles représentent
- Une session questions/réponses

Vous pourrez vous connecter au webinaire via le **lien de connexion** suivant, sans inscription préalable : <https://webinar.ringcentral.com/j/1448826742>

20 juin de 10h à 12h30 : Visite de site d'une zone tampon humide

L'AREC et l'ARB Île-de-France, en partenariat avec Aqwi'Brie, l'INRAE et le Syndicat mixte des 4 Vallées de la Brie vous proposent de participer à une visite de site de la zone tampon humide de Rampillon au sud de La Charité (Rampillon), dans le département de la Seine-et-Marne (près de Nangis).

Des solutions d'adaptation existent pour mieux anticiper et se préparer aux effets du changement climatique, notamment la mise en place de zones humides en milieu agricole pour favoriser l'épuration des eaux de ruissellements et de drainage, la biodiversité et les services écosystémiques.

Pour s'inscrire, c'est [ICI](#)

21 juin de 10h à 12h : Rencontre du bâtiment francilien / spéciale « France Renov' »

La DRIEAT et la DRIHL vous invitent à la prochaine "Rencontre du Bâtiment francilien", portant sur les politiques publiques d'aide à la rénovation énergétique sur le parc résidentiel privé en Ile-de-France, qui aura lieu en distanciel le mercredi 21 juin 2023 de 10h à 12h.

La séance s'articulera notamment autour de témoignages d'acteurs de terrains que sont les collectivités territoriales et les Espaces Conseil France Renov' .

Pour s'inscrire, c'est [ICI](#)

21 juin de 12h à 12h30 : Webinaire sur les dispositifs d'aide de la Région IdF pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Ce webinaire sera l'occasion d'aborder les sujets suivants :

- Envisager un projet de rénovation des bâtiments publics de la commune.
- Réduire sa facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.
- Effectuer sa demande d'aide régionale (pour les communes de – de 20 000 habitants)

Pour en savoir plus sur ce dispositif, c'est [ICI](#)

Pour s'inscrire au webinaire, c'est [ICI](#)

27 juin de 9h30 à 11h : Webinaire sur les mesures ZFE et Covoiturage du Fonds Vert

La DRIEAT organise un nouveau webinaire à destination des collectivités sur les mesures ZFE et covoiturage du fonds vert. Lien d'inscription [ICI](#)

29 juin de 11h à 12h : Webinaire sur les dispositifs d'aides : Eaux et milieux aquatiques

L'ARB Île-de-France vous propose une série de quatre rendez-vous, afin d'aborder en détails des dispositifs d'aides en faveur de la nature et de la biodiversité en Île-de-France.

Cette deuxième visioconférence donne la parole aux acteurs de la gestion de l'eau en ville et de la préservation/restauration des milieux aquatiques et humides. Deux intervenants présenteront les aides mobilisables, illustrées de retours d'expériences inspirantes.

Pour en savoir plus, et s'inscrire, c'est [ICI](#)